

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2536

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 61 SEPTIES

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« vérification »,

insérer le mot :

« annuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.